EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 5

HABITAT ADAPTE - MISE A DISPOSITION DE TERRAIN PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

La Ville s'est engagée dans un programme de résorption de l'habitat indigne et à ce titre réactualise le dossier concernant l'habitat adapté des gens du voyage. Pour mener à bien ce projet, elle est assistée par l'Association de Gestion du Schéma Départemental des Gens du Voyage (AGSGV63).

Un comité de pilotage présidé par Grégory BERNARD, auquel participent également les autres collectivités concernées (Etat, Conseil Général, Clermont-Communauté) a été mis en place.

L'AGSGV63 a réalisé le recensement et l'analyse des besoins des familles sédentarisées sur le site de Crouël et de celles installées sur le site d'Ernest Cristal.

Le diagnostic a abouti à un phasage des opérations à mettre en place. La première tranche sera consacrée à la construction de quatre pavillons en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) destinée à un groupe familial sur la parcelle cadastrée DV 159 appartenant à la Ville, Chemin de la Tonne Ronde.

Auvergne Habitat a accepté de réaliser et de gérer ces logements; pour ce faire, il conviendrait de prévoir de lui mettre à disposition ce terrain par bail emphytéotique (article L 451.1 du Code Rural et de la Pêche Maritime), d'une durée de 50 ans, selon les modalités suivantes :

- un loyer annuel d'un euro symbolique ;
- à l'issue du bail, les constructions reviendront à la Ville sans indemnité.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à ces propositions qui permettront d'engager concrètement le processus de résorption de l'habitat indigne pour les gens du voyage sédentarisés.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 novembre 2010

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT